

Annexe II c**Définition des épreuves****Épreuve EP1****Étude du dossier de fabrication d'un produit de communication****Coefficient 4 - Unité UP1****Objectifs de l'épreuve**

Dans le cadre d'une démarche de résolution de problèmes spécifiques d'arts appliqués et de techniques à caractères industriels relevant de l'ensemble des opérations de la chaîne graphique réalisées et permettant d'aboutir à un produit de communication conforme aux exigences du client et du cahier des charges, cette épreuve doit permettre d'évaluer les capacités et les connaissances du candidat à :

- décoder le dossier de fabrication ;
- identifier les différentes phases de travail et les contraintes de réalisation des productions attendues en prenant en compte toutes les étapes de transformation ;
- identifier les règles et les procédures de sécurité et d'environnement ;
- rédiger en utilisant le vocabulaire technique et professionnel adapté.

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve est commune aux deux options A et B.

Elle porte sur l'évaluation certificative de tout ou partie des compétences suivantes :

C 1.1 / Communiquer avec son responsable hiérarchique**C 2.1 / Relever les informations et les données de réalisation****C 2.2 / Relever les contraintes techniques****C 7.1 / Identifier les mesures de prévention à appliquer**

D'autres compétences peuvent être mobilisées dans le cadre de cette épreuve, mais elles ne donnent pas lieu à une évaluation.

La démonstration de ces compétences nécessite la mobilisation de tout ou partie des savoirs correspondants (cf. tableau « mise en relation compétences / savoirs technologiques associés »), sans pour autant qu'il ne soit question d'évaluer les seuls savoirs.

Critères d'évaluation

Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminal du référentiel.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (annexe Ib : Référentiel de certification). Ces critères d'évaluation, associés aux objectifs de l'épreuve, doivent permettre au candidat de faire la démonstration de ses savoirs et de ses savoir-faire, pour tout ou partie, dans :

- l'appropriation et la compréhension des problèmes posés pour la réalisation de produits de communication (graphiques et imprimés) ;
- l'identification et le décodage des données techniques relatives à la production d'un support imprimé ou plurimédia ;
- l'identification des données manquantes et des éléments nécessaires à la production ;
- l'identification des contraintes techniques associées à la réalisation envisagée ;
- l'identification des éléments esthétiques, graphiques, historiques, artistiques et techniques qui garantiront la réalisation attendue (plurimédia et/ou imprimée) ;
- l'identification des mesures de prévention et des procédures relatives à la sécurité et à l'environnement ;
- la précision et la justesse du vocabulaire technique utilisé ;
- la maîtrise de l'expression écrite.

Support et forme de l'évaluation

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle, soit par contrôle en cours de formation.

Évaluation ponctuelle écrite – durée 2 heures

L'épreuve repose sur l'étude d'un dossier ressource, comportant tout ou partie des éléments suivants :

- une description du contexte d'une production envisagée ou à reconduire ;
- des documents d'ordre esthétique, artistique, technique et relevant de l'histoire des arts ;
- des documents techniques décrivant tout ou partie de la chaîne graphique mobilisée ;
- un dossier de fabrication de produits graphiques et imprimés (obligatoirement), en partie ou totalement renseigné ;
- une description des processus de réalisation et de contrôle envisagés ;
- une description des matériels ou des ressources nécessaires ;
- des documents techniques relatifs aux matériels, aux matières d'œuvre et aux supports.

Cette étude doit correspondre au contexte professionnel des industries de la communication graphique décrit dans le référentiel des activités professionnelles. Le questionnement doit être contextualisé en référence aux activités et aux tâches professionnelles. (cf. tableau de mise en relation des compétences avec les activités et tâches professionnelles, annexe I a).

L'étude proposée est commune à tous les candidats et doit leur permettre de démontrer qu'ils se sont approprié le dossier de fabrication. L'étude permet aux candidats de mobiliser leurs connaissances pour identifier les principales contraintes esthétiques, graphiques et techniques associées aux technologies, aux techniques, aux ressources matérielles et aux matières d'œuvre mobilisées au sein d'une entreprise relevant des industries de la communication graphique.

Le candidat devra également être en mesure d'identifier les contraintes de réalisation associées aux processus de réalisation envisagés et d'identifier les mesures de prévention à appliquer.

Après une prise de connaissance du dossier, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

L'épreuve terminée, la commission de correction procède à la correction du travail du candidat et propose une note sur 20 à l'aide d'un barème de correction et d'une fiche d'évaluation. La fiche d'évaluation, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale et diffusée par les services rectoraux des examens et concours sera utilisée. Elle est adressée ensuite aux services rectoraux des examens qui l'adressera au jury de délibération pour la session considérée. Cette fiche d'évaluation est consignée jusqu'à la session suivante.

À l'issue de la correction, la commission de correction constituera un dossier comprenant :

- le sujet de l'épreuve ;
- la copie de chaque candidat avec les documents et travaux réalisés par le candidat lors de l'épreuve ;
- le procès-verbal de surveillance de l'épreuve ;
- la fiche d'évaluation (note et appréciation) pour chaque candidat.

Après examen attentif du dossier et des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note pour chaque candidat.

Évaluation dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF)

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée par l'équipe enseignante de l'établissement de formation chargée des enseignements professionnels. La situation d'évaluation est construite à partir d'un dossier ressource remis au candidat, en tout point identique à celui décrit pour l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement du CCF.

Période d'évaluation : au cours du premier trimestre de la classe de première.

La situation d'évaluation s'inscrit dans la continuité des apprentissages, au cours d'une séquence de formation, sans qu'il soit nécessaire d'interrompre le cours normal de la formation.

La durée de la situation d'évaluation, éventuellement découpée en séquences, ne devra pas être inférieure à la durée indiquée pour l'épreuve ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci. Dans la mesure d'un temps majoré, le niveau d'exigence ne devra pas dépasser celui attendu pour l'épreuve ponctuelle.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe enseignante concernée adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat et propose une note sur 20.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que l'étude proposée pour cette situation d'évaluation et les documents fournis au candidat, ceux rédigés ainsi que les questions traitées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Épreuve EP2

Épreuve pratique de réalisation de produits plurimédia ou imprimés

Coefficient 10* - Unités UP2

* Dont coefficient 1 pour la prévention, santé, environnement.

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier les connaissances mobilisées et les savoir-faire du candidat relatifs à la préparation (ou à la configuration) de la production, aux essais et aux réglages, à la conduite et au suivi de production, pour réaliser la production envisagée (plurimédia, multisupports) dans les délais et avec le niveau de qualité attendu.

Cette épreuve prend appui sur les activités et les étapes de participation à la préparation, à la conduite et au suivi de production dans le cadre d'un projet technique de réalisation :

- **option A : productions graphiques** : d'un produit de communication graphique ;

- **option B : productions imprimés** : d'un produit de communication imprimé.

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve porte sur l'évaluation certificative de tout ou partie des compétences suivantes :

- C. 3.1 / Vérifier les éléments nécessaires à la production**
- C. 3.2 / Préparer les données, les produits, les matières et les ressources**
- C. 3.3 / Configurer et régler les moyens de production**
- C. 4.1 / Réaliser la production attendue (quantité, qualité)**
- C. 4.2 / Ajuster les réglages en cours de production**
- C. 4.3 / Appliquer les consignes**
- C. 4.4 / Renseigner le dossier de fabrication**
- C. 5.1 / Contrôler la conformité du produit**
- C. 6.1 / Entretenir son poste de travail**
- C. 6.2 / Participer aux opérations de maintenance**
- C. 7.2 / Appliquer les mesures de prévention**

D'autres compétences peuvent être mobilisées dans le cadre de cette sous-épreuve, mais elles ne donnent pas lieu à une évaluation.

Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminal du référentiel.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (annexe Ib : Référentiel de certification). Ces critères d'évaluation, associés aux objectifs de l'épreuve, doivent permettre au candidat de démontrer ses savoir-faire pour, en particulier, tout ou partie des différentes étapes de conduite d'un projet technique.

La démonstration de ces compétences nécessite la mobilisation de tout ou partie des savoirs correspondants (cf. tableau « mise en relation compétences / savoirs associés »), sans pour autant qu'il ne soit question d'évaluer les seuls savoirs.

Support et forme de l'évaluation

Épreuve ponctuelle pratique – en 2 parties (2 heures + 4 heures)

L'épreuve se déroule dans un établissement public comportant une section de baccalauréat professionnel relevant du diplôme visé.

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir un dossier technique ;
- des moyens nécessaires à l'épreuve (moyens informatiques, matériels de production, matériel de contrôle, ressources techniques et/ou multimédia...).

Le candidat aura la possibilité de prendre connaissance des matériels qui seront mis à sa disposition. Une assistance documentaire (tutoriel, procédure, documentation) ou une assistance technique devra être prévue pour permettre au candidat de mener ses activités sur des logiciels, matériels et moyens spécifiques ou spécialisés. Le candidat est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

Le support de l'épreuve est un projet de réalisation d'un produit graphique ou imprimé qui nécessite la collaboration de plusieurs intervenants.

Pour cette épreuve, le candidat dispose du cahier des charges relatif à la réalisation d'un produit de communication. L'expression du besoin, la précision du contexte technico-économique, l'identification du niveau technique et le niveau de qualité attendus doivent être formalisés au travers de ce cahier des charges.

Le dossier technique de la réalisation attendue prend la forme d'un dossier de fabrication. Il est fourni au candidat.

Il comporte tout ou partie :

- des attentes du client (brief, modèle, maquette, charte graphique, exemples de productions antérieures et similaires...);
- des exigences du cahier des charges ;
- des données et des contraintes techniques de réalisation de la production attendue ;
- des données nécessitant une transformation ou une adaptation ;
- du descriptif du travail à réaliser ;
- des délais et des temps de production ;
- des fiches du travail à réaliser à compléter ;
- du descriptif de l'environnement de travail et des moyens de production disponibles ;
- des éléments d'ordre esthétique, graphique et technique qui garantiront la réalisation attendue (plurimedia ou imprimée).

Le projet de communication à réaliser est représentatif du contexte des industries de la communication graphique (cf. typologie des produits décrite dans la rubrique « 1.2. Une diversification des produits, des marchés et de l'offre de services » de l'annexe 1).

Pour l'option A productions graphiques, il s'agit de demander au candidat de générer un ou des fichiers pour un support imprimé. Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminal du référentiel.

Exemples d'exigences : dessin vectoriel, détourage, feuilles de style, intégration de textes, illustrations,
Pour l'option B productions imprimées, il s'agit de demander au candidat d'imprimer le projet de communication sur un procédé d'impression traditionnel (offset ou sérigraphie monochrome). Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminal du référentiel.

Exemples d'exigences : intégration de simili, textes et aplats (à hauteur de 20 % de la surface) traitables par les différents procédés, support à plat, impression d'une teinte sur un procédé d'impression traditionnel, format maximum 52 x 72 cm.

L'évaluation comporte deux parties.

Le fait de ne pas réussir la première partie ne doit pas porter préjudice au candidat. Tous les éléments nécessaires seront communiqués au candidat afin que ces deux parties puissent avoir un caractère indépendant.

Première partie : préparation de la production, coefficient 3, durée 2 heures

Compétences évaluées (tout ou partie) :

C. 3.1 / Vérifier les éléments nécessaires à la production

C. 3.2 / Préparer les données, les produits, les matières et les ressources

C. 3.3 / Configurer et régler les moyens de production

C. 7.2 / Appliquer les mesures de prévention

On attend du candidat qu'il fasse la démonstration de ses savoirs et de ses savoir-faire, pour tout ou partie des domaines suivants :

Option A productions graphiques

- participation à la préparation technique de la production ;
- exploitation des éléments numériques fournis ;
- traitement des données et des fichiers ;
- déclinaison de la conception à la production attendue ;
- organisation de son poste de travail.

Option B productions imprimées

- participation à la préparation technique de la production ;
- vérification de la disponibilité des matériels et des matières d'œuvre ;
- préparation des matières premières ;
- réalisation d'une teinte ;
- organisation de son poste de travail.

Deuxième partie : réalisation de la production, coefficient 6, durée 4 heures

Compétences évaluées (tout ou partie) :

C. 4.1 / Réaliser la production attendue (quantité, qualité)

C. 4.2 / Ajuster les réglages en cours de production

C. 4.3 / Appliquer les consignes

C. 4.4 / Renseigner le dossier de fabrication

C. 5.1 / Contrôler la conformité du produit

C. 6.1 / Entretenir son poste de travail

C. 6.2 / Participer aux opérations de maintenance

Chaque candidat dispose :

- de l'ensemble des documents nécessaires pour conduire le travail demandé ;
- des moyens matériels disponibles en état de fonctionnement.

Option A productions graphiques, en disposant :

- des ressources matérielles et logicielles ;
- d'un mode opératoire ;
- du dossier de travail ;
- d'une page format A4, 3 colonnes maximum ;
- d'une esquisse ou de la maquette du client ;
- d'une image (monochrome ou couleur) fournie numérisée et conforme au bon à graver ;
- du texte partiellement saisi.

On attend du candidat qu'il fasse la démonstration de ses savoirs et savoir-faire pour tout ou partie des domaines suivants :

- réalisation de la production dans le respect des consignes ;
- traitement des fichiers et des données ;
- application de procédures de sécurité informatique et de normes environnementales ;
- entretien du poste de travail.

Option B productions imprimées, en disposant :

- d'une machine pré-réglée ;
- de la notice technique de la machine ;
- des consignes de sécurité ;

- du (ou des) mode(s) opératoire(s) ;
- du fichier numérique ou du film pour la réalisation de la forme imprimante ;
- de la matière d'œuvre, support au format 52 x 72 cm maximum ;
- d'un modèle imprimé ;
- d'un modèle de la teinte ;
- du bon à rouler.

On attend du candidat qu'il fasse la démonstration de ses savoirs et savoir-faire pour tout ou partie des domaines suivants :

- calage des formes imprimantes, alimentation des moyens de production, réglages du passage des supports ;
- suivi de la production (150 à 300 feuilles imprimées ou 100 exemplaires sérigraphiés) ;
- ajustement des réglages et de la production ;
- contrôles, identification et correction des défauts ;
- application des procédures de sécurité et de santé au travail ;
- entretien du poste de travail et des moyens de production.

Modalités pour l'attribution de la note finale

Une grille d'évaluation, rédigée et mise à jour par l'Inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Seule cette dernière sera transmise au jury final.

La grille d'évaluation permettra d'évaluer les deux parties en prenant en compte :

- les activités confiées au candidat et son degré d'implication ;
- le niveau de maîtrise démontré ;
- la capacité du candidat à utiliser les moyens disponibles et les procédures fournies.

Pour attribuer la note ramenée au point entier sur 20 après attribution, l'évaluation prend en compte :

- les coefficients de la 1^{ère} et de la deuxième partie, pour respectivement, 1/3 et 2/3 de la note sur 20 ;
- la performance du candidat vis-à-vis des compétences démontrées dans les deux parties ;
- l'adéquation des exigences du cahier des charges et des activités réalisées ;
- la mise en œuvre des procédés et des procédures lors des activités de préparation et de la production ;
- la qualité de la production ;
- la capacité du candidat à répondre aux questions posées relatives aux activités menées ou conduites par le candidat.

La commission d'évaluation sera composée de deux professeurs ou formateurs de la spécialité et éventuellement d'un professionnel de la filière des industries graphiques. Ces deux professeurs ou formateurs seront présents tout au long de la durée des épreuves pratiques. L'évaluation du candidat se déroule en continu sur la base des critères et des indicateurs de la grille d'évaluation.

À l'issue de ces deux parties, la commission d'évaluation constituera, pour chaque candidat, un dossier d'évaluation comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la sous-épreuve ;
- les documents et travaux réalisés par le candidat lors du projet ;
- la fiche d'évaluation de la commission d'évaluation (note et appréciation).

L'ensemble du dossier d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter.

Épreuve dans le cadre du contrôle en cours de formation

L'évaluation repose sur deux situations d'évaluation. Les situations d'évaluations sont élaborées et organisées par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels de l'établissement de formation. Les situations d'évaluation s'inscrivent dans la continuité des apprentissages, au cours d'une séquence de formation ou dans le cadre et à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, sans qu'il soit nécessaire d'interrompre le cours normal de la formation.

Première situation d'évaluation : préparation de la production, coefficient 3

Période d'évaluation : dans le centre de formation, avant la fin du dernier trimestre de la classe de seconde ou dans le cadre de la dernière période de formation en milieu professionnel organisée en classe de seconde professionnelle.

Deuxième situation d'évaluation : réalisation de la production, coefficient 6

Période d'évaluation : dans le centre de formation avant la fin du 1^{er} semestre de la classe de première ou dans le cadre de la première période de formation en milieu professionnel organisée en classe de première professionnelle.

Dans le cadre du contrôle en cours de formation l'épreuve conserve les mêmes objectifs que ceux de l'épreuve pratique ponctuelle. Les conditions initiales de réalisation du projet de communication sont identiques à celles énumérées et décrites pour l'épreuve pratique ponctuelle.

La durée de chacune des différentes situations d'évaluation ne devra pas être inférieure à la durée indiquée pour chacune des parties de l'épreuve ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci. Dans la mesure d'un temps majoré, le niveau d'exigence ne devra pas dépasser celui attendu pour l'épreuve ponctuelle.

Les situations d'évaluation s'inscrivent dans la continuité des apprentissages, au cours d'une ou plusieurs séquences de formation, sans qu'il soit nécessaire d'interrompre le cours normal de la formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement des situations d'évaluation.

À l'issue des deux situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation des travaux réalisés par le candidat.

Le jury peut éventuellement demander à prendre connaissance de tous les documents, tels que les sujets proposés, les documents fournis lors des situations d'évaluation et les travaux réalisés par le candidat. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

Épreuve EP2

Prévention, santé, environnement

Coefficient 1 - Unités UP2

L'évaluation de Prévention, santé, environnement (PSE) est intégrée à l'épreuve EP2. Elle est notée sur 20 points. Elle porte sur les modules 1 à 7 de l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 relatif au programme d'enseignement de prévention, santé, environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer et justifier les mesures de prévention adaptées.

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées.

Modalités d'évaluation

a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation d'évaluation est notée sur 10 points.

- première situation d'évaluation : écrite – 1 heure

Elle permet en fin de seconde professionnelle l'évaluation par sondage des compétences des modules 1 à 5 des référentiels pour les baccalauréats professionnels (santé et équilibre de vie, alimentation et santé, prévention des comportements à risques et des conduites addictives, sexualité et prévention et environnement économique et protection du consommateur). Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie quotidienne, le candidat doit notamment mettre en œuvre une démarche de résolution de problème.

- deuxième situation d'évaluation : écrite – 1 heure

Elle permet, au plus tard à la fin du premier semestre de la première professionnelle, l'évaluation par sondage des compétences et des connaissances des modules 6 et 7 (gestion des ressources naturelles et développement durable et prévention des risques). Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle accompagnées d'une documentation.

b) Épreuve ponctuelle (notée sur 20) - 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, l'une correspondant à l'évaluation des modules 1 à 5, l'autre correspondant à l'évaluation des modules 6 et 7. Chaque partie, notée sur 10 points, comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants.

Première partie

Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie quotidienne, le candidat doit notamment mettre en œuvre une démarche de résolution de problème.

Deuxième partie

Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer les connaissances relatives à l'environnement et aux risques. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

Épreuve EG1**Français, histoire-géographie et éducation civique****Coefficient 6 - Unités UG1****Objectifs de l'épreuve**

La partie de l'épreuve portant sur le français permet de vérifier, à l'issue de la première professionnelle, l'acquisition des trois compétences citées dans l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement du français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel :

- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
- devenir un lecteur compétent et critique ;
- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

La partie de l'épreuve portant sur l'histoire - géographie - éducation civique vise à apprécier le niveau des connaissances et capacités acquises par le candidat au cours de la première professionnelle dans les sujets d'étude choisis parmi ceux prévus par l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire - géographie - éducation civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

Modalités d'évaluation**a) Épreuve ponctuelle écrite (notée sur 20) - 3 heures**

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire - géographie-éducation civique) sont évaluées à part égale, sur 10 points.

- Première partie : français (1 h 30)

À partir d'un texte littéraire et/ou d'un document, le candidat répond, par écrit, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite un texte qui peut être une écriture à contraintes (suite de texte, récit, portrait, écriture à la manière de...) ou une écriture argumentative (vingt à vingt cinq lignes).

- Deuxième partie : histoire - géographie - éducation civique (1 h 30)

L'épreuve consiste en un questionnaire à réponse courte (cinq à dix lignes) ou à choix multiples qui porte sur des sujets d'étude et sur des situations définies dans le programme de première professionnelle. Deux questions sont posées en histoire, deux en géographie et une en éducation civique. Les questions peuvent comporter un support documentaire (texte, image, carte...).

En histoire, une question est posée sur un des cinq sujets d'étude obligatoires et une autre sur une situation relevant de l'un des quatre autres sujets d'étude. Cette seconde question est choisie par le candidat parmi trois questions correspondant chacune à une situation de ce sujet d'étude.

En géographie, une question est posée sur un des quatre sujets d'étude obligatoires et une autre sur une situation relevant de l'un des trois autres sujets d'étude. Cette seconde question est choisie par le candidat parmi trois questions correspondant chacune à une situation de ce sujet d'étude.

En éducation civique, une question est posée sur le thème obligatoire du programme.

Les questions d'histoire sont notées sur 4 points, les questions de géographie sur 4 points, la question d'éducation civique sur 2 points.

b) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Les situations d'évaluation de français sont notées sur 10 et celles d'histoire – géographie – éducation civique également sur 10.

Français

Les deux situations d'évaluation, prennent place à deux moments distincts du cursus de formation. Elles sont référées à des sujets d'études inscrits au programme des classes de baccalauréat professionnel.

- Situation 1 : Lecture - 50 minutes

À la fin d'une séquence, pendant laquelle une œuvre ou un groupement de textes ont été étudiés, le professeur propose un support nouveau (texte ou document iconographique) qui peut être pris dans l'œuvre étudiée, qui peut être pris dans ce qui précède ou ce qui suit un extrait étudié dans le groupement de textes, qui peut être un texte ou document iconographique nouveau en lien avec la séquence dans laquelle s'insère l'évaluation.

Le candidat répond par écrit à trois consignes de travail. Il dispose de l'ensemble de ses documents (les textes lus, l'œuvre, ses notes de cours, des enrichissements de son choix, des travaux personnels...).

Deux consignes de travail visent à vérifier la capacité du candidat à construire le sens du texte :

- compréhension du sens explicite d'un élément du texte : la question porte sur le lexique, un fait de langue, un effet d'écriture...
- interprétation : la question porte sur un élément du texte ou sur l'ensemble du texte en rapport avec le champ littéraire inscrit au programme de l'objet d'étude.

Une troisième consigne de travail invite le candidat à choisir, dans l'œuvre ou dans le groupement de textes étudiés, un texte ou un document iconographique qui lui a particulièrement plu, ou qui l'a particulièrement frappé, et à expliquer son choix en une dizaine de lignes.

Le candidat dispose d'une fiche, élaborée par le professeur, précisant les critères d'évaluation : connaissances relevant du champ littéraire et du champ linguistique et capacités de lecture définies par le référentiel de certification.

- Situation 2 - Écriture - 50 minutes

À la fin d'une séquence pendant laquelle une œuvre ou un groupement de textes ont été étudiés, le professeur propose une consigne qui peut être :

- soit une contrainte d'écriture prenant appui sur un des supports étudiés pendant la séquence ;
- soit une question engageant une écriture argumentative en rapport avec la séquence.

Le candidat rédige un texte de trente à quarante lignes. Il dispose de l'ensemble de ses documents (les textes lus, l'œuvre, ses notes de cours, des enrichissements de son choix, des travaux personnels...).

Histoire - géographie

Le contrôle est organisé en deux situations d'évaluation qui prennent place à deux moments distincts du cursus de formation. Chaque situation comporte deux parties.

- Situation 1 – 1 heure

1re partie : en histoire, trois ou quatre questions de connaissance portant sur un des sujets d'étude ;

2e partie : en géographie, commentaire d'un ou deux documents.

- Situation 2 – 1 heure

1re partie : en géographie, trois ou quatre questions de connaissances portant sur un sujet d'études ;

2e partie : en histoire, commentaire d'un ou deux documents.

Épreuve EG2

Mathématiques et sciences physiques et chimiques

Coefficient 4 - Unités UG2

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve en mathématiques et sciences physiques et chimiques est destinée à évaluer les objectifs et capacités prévus par les référentiels de mathématiques et de sciences physiques et chimiques définis dans l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 relatif aux programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel :

- former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes et d'expérimentation ;
- apprendre à mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- entraîner à la lecture active de l'information, à sa critique, à son traitement en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- développer les capacités de communication écrite et orale.

Modalités d'évaluation

1. Contrôle en cours de formation (CCF)

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques ou chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel de compétences. Les premières séquences doivent cependant pouvoir être organisées avant la fin du deuxième semestre de la seconde professionnelle et les deuxièmes au plus tard à la fin du premier semestre de première professionnelle. Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel.

- Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive. Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.
- L'un des exercices comporte une ou deux questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices par les candidats. La présentation de la résolution de la (des) question(s) utilisant les TIC se fait en présence de l'examineur. Ce type de questions permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. Le candidat porte ensuite par écrit sur une fiche à compléter, les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Elles ont pour support une ou deux activités expérimentales (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur). L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment. Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale composée d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

2. Épreuve ponctuelle (notée sur 20 points) - 2 heures

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant aussi largement que possible des capacités mentionnées dans le référentiel de BEP.
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.
- Un exercice au moins concerne l'utilisation de Tic. Dans ce cas l'énoncé est adapté au contexte des programmes et aux modalités de l'épreuve : certains éléments qui pourraient être nécessaires (copies d'écran, résultats de calculs, etc.) sont fournis sur papier avec le sujet.

Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties d'égale importance.

Première partie

Un ou deux exercices restituent une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent

le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

3. Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

4. Remarques sur la correction et la notation

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

Épreuve EG3**Éducation physique et sportive****Coefficient 2 - Unités UG3**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.